

# COMMUNE DE MONCAUT

25 Octobre 2023

## Procès-verbal de séance du 25 Octobre 2023

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le dix-neuf octobre deux mille vingt-trois (19 octobre 2023), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le mercredi vingt-cinq octobre deux mille vingt-trois (25 octobre 2023), à 20h00, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

**Etaient présents :** Monsieur Francis MALISANI, Monsieur David BUTTIGNOL, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Monsieur Bernard BOUGNAGUE, Monsieur Michel LABAT, Madame Nathalie LABAT, Monsieur Daniel PIERRE, Monsieur Philippe SOULEAU

**Etaient absents excusés :** Madame Séverine BOZZI, Monsieur Grégory MASSARDI, Madame Sandra DUPRE, Madame Claudie VECCHI, Madame Josianne SOURBES

**Secrétaire de séance :** Monsieur Olivier LAMOUREUX

*Nombre de Conseillers en exercice : 13*

*Nombre de Conseillers présents : 8*

Quorum Atteint

### Ordre du jour

- Convention « Consil 47 »
- Convention « Intérim Territorial 47 »
- Demande de subvention de soutien économique sur les dépenses d'énergies Albret Communauté
- Bouche incendie
- Validation liste reprise de concession
- Devis caveau communal
- Courrier des anciens combattants (motion)
- Questions diverses

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et ouvre la séance.

Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal.

### Délibération n°022/2023

**Objet : Demande d'aide exceptionnelle à Albret Communauté sur les dépenses d'énergie (Electricité) 2023**

### **Nomenclature : 7.4**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération d'Albret Communauté en date du 28 juin 2023 qui propose de soutenir financièrement les communes de l'intercommunalité en raison de la forte augmentation des dépenses énergétiques,

Monsieur le Maire précise qu'un relevé des factures d'électricité 2023 sera fourni à Albret Communauté.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter le soutien économique d'Albret communauté pour les dépenses d'électricité de 2023
- Mandate Monsieur le Maire pour transmettre les factures à Albret Communauté.

### Délibération n°023/2023

**Objet : Adhésion à la Convention « INTERIM TERRITORIAL 47 » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne**

#### **Nomenclature : 4.4**

Monsieur le Maire, indique que le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu de l'article L452-40 du Code Général de la Fonction Publique, a développé, au service des collectivités territoriales, des prestations facultatives.

Dans le cadre de ces missions facultatives, le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne propose la mise à disposition de personnels telle que prévue à l'article L452-44 dudit Code, pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pourvoir des emplois vacants qui ne peuvent être immédiatement pourvus ou pour effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire rappelle *que* le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne proposait déjà une telle prestation *via* la convention d'adhésion au Service Public d'Emploi Temporaire.

Notre collectivité avait d'ailleurs signé cette convention en date du 26 mai 2021

Par courrier en date du 27 septembre 2023, le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne nous a informé de la dénonciation de l'actuelle convention du fait de la refonte de ce service avec proposition d'une nouvelle convention « Intérim Territorial 47 ».

Monsieur le Maire précise que pour adhérer à cette prestation, une convention détaillant les conditions de mise à disposition des agents de remplacement et de renfort doit être conclue entre notre collectivité et le Centre de Gestion.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal

- Prend acte de la dénonciation de l'actuelle convention SPET,
- Autorise le Maire à signer à signer la convention de mise à disposition afférente et à faire appel en tant que de besoin à l'INTERIM TERRITORIAL 47.

### Délibération n°024/2023

**Objet : Bouche Incendie**

#### **Nomenclature : 8.4**

## **COMMUNE DE MONCAUT**

**25 Octobre 2023**

Une bouche à incendie est prévue près de la D7 sur une parcelle de M. Buttignol à hauteur de 3378€HT afin de défendre le hangar photovoltaïque qu'il réalise. Cette défense incendie desservira également l'ensemble du secteur.

Le propriétaire prend à sa charge la moitié des frais, la commune l'autre, comme ce qui se fait habituellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité (M. David Buttignol ne participe pas au vote) :

APPROUVE la participation financière à parité avec M. Buttignol pour les travaux d'installation d'une borne à incendie permettant de desservir le secteur de la D7.

### **Délibération n°025/2023**

**Objet : Validation liste de reprise de concession et création d'un ossuaire communal**

#### **Nomenclature : 6.1.2**

Actuellement une liste des concessions à récupérer est en cours d'élaboration. Les premiers résultats ont été donnés au Conseil Municipal.

Un arrêté devra être pris. Il est demandé de valider ce qui a été constaté dans ces deux carrés.

Un devis a été établi (cuve de 4 places, dalle) pour installer un ossuaire communal à Fontarède à hauteur de 2400€TTC. Pour la récupération des sépultures, le devis s'élève à 1000€TTC/sépultures.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le devis pour réaliser les travaux de l'ossuaire communal.

### **CONSIL 47**

Moyennant 960€/an, le CDG propose une assistance juridique. Nous pouvons continuer à passer par le service gratuit de Mairies conseil.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

REFUSE d'adhérer à l'assistance juridique Concil 47.

### **COURRIER DES ANCIENS COMBATTANTS**

La FNACA et l'ARAC proposent de mettre une motion à validation du conseil municipal. Lecture en est faite par le maire.

Il est proposé par le conseil de ne pas soumettre cette motion aux voix.

## QUESTIONS DIVERSES

### Fonds club tennis Moncaut

La Caisse d'épargne a écrit pour donner la procédure à suivre afin de récupérer les fonds de l'association.

Olivier Lamouroux se charge d'appeler la préfecture pour obtenir les statuts de l'association et de saisir la correspondante de la CEAN afin de savoir quand court le délai de 10 ans pour le transfert des fonds à la CDC.

### Stagiairisation d'Elvis

Il est proposé de stagiairiser Elvis. Le conseil municipal approuve cette stagiairisation sur le principe.

### Subvention 2024 – téléthon

Le téléthon sollicite une subvention. Il n'est pas accepté de verser cette subvention.

### Travaux bourg

Pour les toilettes publiques, il est proposé un modulaire bardé en bois. Si le devis de l'entreprise de Ste-Colombe est validé, il serait installé au mois d'avril. Néanmoins, il est proposé de chercher un autre fournisseur.

Un magazine municipal sera distribué d'ici la fin d'année.

### Ordinateur mairie

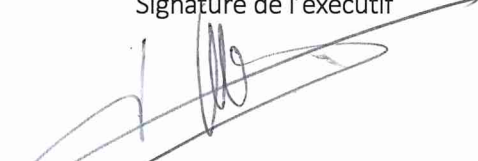

Il est envisagé de changer le PC de la mairie. C'est Cap laser qui est retenu pour fournir le PC pour un montant de 1990€TTC.

Fin du conseil municipal : 22h00

Les délibérations prises ce jour portent les numéros 022/2023 à 025/2023

### Listes des membres présents :

Monsieur Francis MALISANI, Monsieur David BUTTIGNOL, Monsieur Olivier LAMOUROUX, Monsieur Bernard BOUGNAGUE, Monsieur Michel LABAT, Madame Nathalie LABAT, Monsieur Daniel PIERRE, Monsieur Philippe SOULEAU

Signature de l'exécutif 	Signature du secrétaire de séance 
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------